



DEMANDE DE CNI ET PASSEPORT

Mairie de Saint-Chinian

1, Grand 'Rue

34360 SAINT CHINIAN

Tél : 04.67.38.28.28

Tél service direct : 04.67.38.28.23

Email : passport@saintchinian.fr

Ouverture du Service tous les jours de la semaine

Sur RDV de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Sauf le Mercredi Sans RDV de 8h30 à 11h30 et 13h30 à 15h30

- ✓ Présence du demandeur **obligatoire** au moment du dépôt de dossier.
- ✓ Prise d'empreinte à partir de 12 ans au dépôt de la carte d'identité, au dépôt et au retrait du passeport.
- ✓ Présence du même représentant légal accompagnant le mineur au dépôt et au retrait.
- ✓ Le dépôt de dossier et le retrait du titre sont effectués à titre strictement **individuel et personnel**, pas de remise à un tiers
- ✓ Pour un renouvellement **restituer** l'ancien passeport ou carte d'identité au retrait.
- ✓ Les titres d'identité sont conservés maximum **3 mois** en mairie avant destruction.

POUR TOUTE DEMANDE

- ➔ **Pré-demande en ligne** sur le site internet de l'ANTS « www.passeport.ants.gouv.fr » ou le **Formulaire Cerfa** à retirer en mairie de votre domicile ou annexes ; compléter la première page uniquement, en majuscule et à l'encre noire.
- ➔ **Une Photographie d'identité conforme** (35x45 mm non découpée, sans expression, bouche fermée, tête nue et recommandé sans lunettes) de **moins de 6 mois**.
- ➔ **Carte Nationale d'Identité** + photocopie recto-verso / **Passeport** + photocopie le cas échéant.
- ➔ **Un justificatif de domicile** de **moins d'un an** au nom du demandeur (avis d'imposition, facture électricité, d'eau, de téléphone, attestation d'assurance habitation) ; ou un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant et l'attestation d'hébergement avec **original** et **photocopie** de sa carte d'identité.

Tous les justificatifs doivent être présentés en **ORIGINAL** et en **PHOTOCOPIE**

● **Timbres Fiscaux** en vente dans les bureaux de tabac, au centre des impôts ou sur le site internet « service-public.fr » « **CNI en cas de perte ou vol et passeport obligatoire** »

Carte Nationale d'identité Uniquement en cas de perte ou de vol : 25 €	Passeport Majeurs : 86 € Mineurs de 15 ans et plus : 42 € Mineurs de moins de 15 ans : 17 €
---	--

POUR UN PREMIÈRE DEMANDE

- **Acte de Naissance** ou **justificatif de nationalité** le cas échéant (**uniquement si la ville est non connectée à COMEDEC**)

POUR UN RENOUVELLEMENT DE TITRE

- **Si changement d'état civil : Acte de mariage** (l'époux et l'épouse peuvent utiliser soit : leur nom, le nom de leur conjoint, un double nom : son propre nom et celui de leur conjoint dans l'ordre souhaité séparé d'un tiret) ou **Acte de décès** pour justifier le veuvage ou **Jugement de divorce** notifiant le droit d'user du nom de l'ex-époux.

POUR UN RENOUVELLEMENT DE TITRE SUITE A PERTE OU VOL

- **Déclaration de Vol** (commissariat, gendarmerie) ou **de perte** (mairie)
Dans ce cas **l'Avis d'Imposition ou non-imposition est obligatoirement requis** (+ permis de conduire sécurisé ou par défaut tout autre document avec photographie justifiant votre identité).

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR LES MINEURS

- **Autorité Parentale** à compléter sur le cerfa + **pièce d'identité des parents** originaux et photocopies.
- **Jugement de Divorce** uniquement si l'autorité parentale exclusive ou garde alterné (+ justificatif de domicile de chaque parent à joindre dans ce cas) + photocopies.
- **Si Demande de nom d'usage pour un mineur** : Accord des 2 parents y compris pour un renouvellement de titre, mentionnant l'ordre des noms avec double tiret .